

## FRAIS DE RESTAURATION (TARIFS 2016)

- Demi-pension :
  - au forfait : 627,00 € pour l'année,
  - au repas : Coût unitaire de 4,25 €. Achat minimum de 10 repas.
- Interne-externé : logement extérieur, petit déjeuner, déjeuner, dîner au lycée : 1.350,00 € par an.
- Internat (**CPGE uniquement**) : 1.585,00 € pour l'année.

*Les repas sont servis du lundi matin (petit-déjeuner) au vendredi midi inclus.*

### Formations Complémentaires

- Externe ou DP repas uniquement.

## SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

### BTS – CPGE

- Les formalités d'adhésion à la sécurité sociale sont **obligatoires** pour tous les étudiants.
- A partir de l'âge de 20 ans dans l'année scolaire (sauf catégorie spéciale), il faut payer une cotisation (excepté pour les boursiers). Le montant, révisable chaque année, est de 215 € pour 2015/2016.
- **L'inscription ne sera validée qu'après régularisation de la situation au regard de la sécurité sociale étudiante.**

Les informations complètes sont communiquées à la rentrée scolaire.

### Formations Complémentaires

- Vous n'avez pas à vous affilier à la sécurité sociale étudiante.

## JOURNEE PORTES OUVERTES

**Samedi 27 février 2016** (de 9h30 à 15h30)

Vous pourrez y obtenir tous les renseignements concernant les formations, les conditions d'admission et les débouchés.



Avenue Pierre de Coubertin - BP 418  
44606 Saint-Nazaire cedex  
Site internet : <http://aristide-briand.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

## INSCRIPTIONS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### Comment nous contacter ?

##### SECTIONS DE TECHNICIENS SUPERIEURS

###### CYCLE INDUSTRIEL

Renseignements pédagogiques

☎ 02 40 53 88 88

☎ 02 40 53 88 80

Renseignements administratifs

☎ 02 40 00 25 13

☎ 02 40 00 25 14

###### CYCLE TERTIAIRE

Renseignements pédagogiques

☎ 02 40 00 25 20

☎ 02 40 00 25 40

Renseignements administratifs

☎ 02 40 00 25 13

☎ 02 40 00 25 14

##### CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

☎ 02 40 00 25 13

☎ 02 40 00 25 14

##### PREPARATIONS AUX CONCOURS (FORMATIONS COMPLEMENTAIRES)

Renseignements pédagogiques

☎ 02 40 00 25 20

☎ 02 40 00 25 40

Renseignements administratifs

☎ 02 40 00 25 13

☎ 02 40 00 25 14

## **CANDIDATURES**

### **BTS – CPGE – Formations Complémentaires**

- ◆ Procédure d'admission, **sur internet** : [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)
- ◆ Ouverture du site d'information : **1er décembre 2015**.
- ◆ Inscription et édition des dossiers : **du 20 janvier au 20 mars 2016**.
- ◆ Date limite de validation des candidatures et d'envoi des dossiers dans les établissements : **2 avril 2016**.

## **BOURSES**

### **BTS - CPGE**

- Les bourses d'enseignement secondaire **cessent automatiquement** après le succès au Baccalauréat.
- Pour bénéficier d'une **bourse d'enseignement supérieur** (BTS ou CPGE), il est **INDISPENSABLE** de constituer une demande :

☞ sur internet ([www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr))

**prioritairement pour le 31 mars 2016.**

### **Formations Complémentaires**

- Vous ne pouvez pas bénéficier des bourses d'enseignement supérieur (CROUS).
- Sous certaines conditions, vous avez la possibilité de bénéficier des bourses du 2<sup>nd</sup> degré (*demande à constituer à la rentrée scolaire*).

## **LOGEMENT POST-BAC**

Vous avez la possibilité de trouver un logement étudiant par :

- Le CROUS  
Cité universitaire Heinlex  
60 rue Michel-Ange - 44600 St-Nazaire ☎ 02.40.70.24.96  
Demande à effectuer sur internet ([www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)) **pour le 30 mars. Il n'est pas nécessaire d'être boursier pour avoir accès à une chambre.**
- La SILENE (Office public de l'habitat de la ville de St Nazaire)  
17 rue Pierre Mendès-France - 44600 Saint-Nazaire ☎ 02.53.48.44.44
- Le Centre Information Jeunesse  
25 bd Victor Hugo - 44600 Saint-Nazaire ☎ 02.44.73.45.10  
[www.cijstn.fr](http://www.cijstn.fr)
- Des particuliers.

*Demande d'allocation logement APL ou ALS :  
se renseigner auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.*

### **CPGE**

- Internat : **en fonction des places disponibles**
- La demande est à effectuer lors de la candidature en CPGE (*sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)*).
- L'internat n'est accessible qu'aux étudiants de CPGE

### **BTS - Formations Complémentaires**

- Le lycée ne dispose pas de place à l'internat pour les étudiants de BTS et Formations Complémentaires.
- Les élèves de Formations Complémentaires ne peuvent pas accéder à la Cité Universitaire.

## **FRAIS SCOLAIRES**

Manuels scolaires **BTS** : Informations communiquées à la rentrée scolaire.